



Système de confort thermique

SYSTÈME DE PLAFOND RADIANT Garantie

ThermaRay Incorporated garantit que les panneaux radiants ThermaRay sont exempts de tout défaut de matière et de fabrication et qu'ils ne nécessitent, après installation conforme, ainsi qu'il est prévu dans les présentes, aucun entretien pendant vingt (20) ans ou ils sont installés. Si le produit ne satisfait pas à la présente garantie, ThermaRay Incorporated le remplacera sous réserve des conditions ci-après énoncées.

CONDITIONS DE GARANTIE

- 1) Cette garantie est nulle pour tout panneau:
 - a) Pour lequel un formulaire d'enregistrement de garantie dûment rempli n'a pas été rempli avec ThermaRay Incorporated dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'achat du panneau.
 - b) Tous les panneaux radiants ThermaRay doivent être installés par un électricien compétent titulaire d'une licence. L'installation doit être effectuée en stricte conformité avec les instructions fournies par ThermaRay Incorporated et avec tous les codes et règlements du bâtiment applicables.
 - c) Si les panneaux ont été utilisés à une tension excessive.
 - d) Abusés ou endommagés de quelque manière que ce soit après la livraison à l'acheteur ou à son représentant.
 - e) Installés dans un bâtiment ou une construction qui a été entièrement ou partiellement démolie, qui a été mal entretenue, autrement remuée ou déplacée, cette construction n'ayant pas été conçue et construite à l'origine pour être déplacée.
 - f) Si le propriétaire / acheteur omet d'informer ThermaRay Incorporated de la réclamation au titre de la garantie dans les soixante (60) jours.
 2. Le dépôt d'une réclamation au titre de la garantie visée au paragraphe 1 (f) autorise, mais n'oblige pas, ThermaRay Incorporated ou un représentant à inspecter le panneau et le mode d'installation, à retirer et à remplacer le panneau.
 3. Nonobstant toute autre disposition de la présente garantie ou toute disposition légale applicable, ThermaRay Incorporated ne sera en aucun cas tenu responsable envers l'acheteur des dommages spéciaux ou indirects, ni des dommages-intérêts pour violation de toute garantie expresse ou implicite sur ce produit.
 4. La présente garantie ne couvre pas les utilisations abusives, les dommages d'expédition ou l'utilisation à des fins autres que celles prévues.
 5. La garantie ne s'applique qu'au propriétaire d'origine. La garantie n'est pas transférable.
 6. La garantie qui précède remplace toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à une non-violation particulière et à toute autre obligation de la part de Therma-Ray.
 7. Aucun employé ou représentant de ThermaRay Inc. n'est autorisé à modifier cette garantie ou à assumer d'autres obligations ou responsabilités pour le compte de ThermaRay Inc.
 8. Cette garantie sera régie et interprétée conformément aux lois de la province du Nouveau-Brunswick. Toute disposition de cette garantie qui est interdite ou inapplicable dans toute juridiction, soit purgée à partir de cette garantie sans affecter la validité ou la force exécutoire dans cette juridiction des dispositions restantes.
- Sous réserve de ce qui précède, cette garantie commence à la date de l'installation initiale d'un panneau.

ThermaRay Inc
6-670 Wilsey Road
Fredericton, NB Canada E3B7K4
Tel: 1-866-457-4600
Fax: 1-506-457-4699
www.thermaray.com

Effective January 1, 2009



SYSTÈME DE PLAFOND RADIANT CARTE D'ENREGISTREMENT DE GARANTIE

Nous vous remercions d'avoir acheté un produit ThermaRay.

Important: Veuillez conserver votre facture. Il est nécessaire pour toutes réparations ou remplacements couverts par cette garantie. Dans notre désir d'améliorer la satisfaction de la clientèle, nous aimerions entendre vos commentaires. Vous pouvez envoyer un courriel à info@thermaray.com, le télécopier au (506) 457-4699 ou le poster à Therma-Ray Inc., 670, chemin Wilsey, unité 6, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 7K4. Vous devriez conserver une copie de votre facture et de cette fiche de garantie. La preuve d'achat et l'inscription de la garantie sont requis pour tout remplacement ou réparation couvert par cette garantie. Toute la documentation peut être trouvé à <http://thermaray.com/documentation/>

Veuillez écrire vos numéros de modèle ci-dessous:

Prénom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province ou État: _____

Code postal: _____

Date d'achat: ____/____/____
M J A

À qui avez-vous acheté votre système de plafond radiant **ThermaRay**?

Nom du détaillant ou d'entrepreneur-électricien:

Ville: _____

Inclus dans l'achat de la maison? Oui Non

Autre (précisez): _____

Qu'est-ce qui vous a amené à choisir le système de panneaux chauffants **ThermaRay** (Vous pouvez cocher plus d'une case).

- La réputation de ThermaRay Qualité
- Price Informations sur le produit
- Conservation de l'énergie
- Autre (précisez): _____

Comment avez-vous entendu parler du système de panneaux chauffants **ThermaRay** (système de plafond radiant)?

- Dans un magazine à une exposition
- Par un relatif ou un ami distributeur électrique
- Électricien
- Autre (précisez): _____

Pourquoi avez-vous acheté le système de panneaux chauffants **ThermaRay**?

- Nouvelle construction Rénovation
- Chaleur supplémentaire
- Autre (précisez): _____

Comment évalueriez-vous le système de panneaux de chauffage **ThermaRay**?

	Très pauvre							Excellent
Performance	1	2	3	4	5	6	7	N/A
Facilité de connexion	1	2	3	4	5	6	7	N/A
Facilité d'installation	1	2	3	4	5	6	7	N/A
Manuel d'instructions	1	2	3	4	5	6	7	N/A
Information produit	1	2	3	4	5	6	7	N/A
Emballage	1	2	3	4	5	6	7	N/A

Commentaires et / ou suggestions: _____
